



les FICHES de l'Observatoire



Juin 2017 - N° 147

L'insertion par l'activité économique en Loir-et-Cher en 2016

Bilan statistique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un **accompagnement dans l'emploi** proposé par des structures conventionnées par l'État à des personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ces structures, dites SIAE, bénéficient en contrepartie d'un **soutien financier** dont les modalités ont été modifiées à partir de 2014 avec la généralisation de l'aide au poste et l'intégration de la part modulaire.

Le **Conseil départemental** a renouvelé en 2016 son **engagement auprès de l'État à cofinancer**, pour les bénéficiaires du RSA ayant une obligation de recherche d'emploi (périmètre des droits et devoirs), la mise en œuvre de ces dispositifs ; il a conventionné avec 15 des 17 SIAE.

Ce tableau de bord dresse un état des lieux du secteur de l'insertion par l'activité économique en Loir-et-Cher en 2016. Il s'appuie sur les **informations fournies par les SIAE** par l'intermédiaire de l'outil de collecte en ligne mis en place par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires dans le cadre d'un **partenariat avec l'UD Direccte 41 et le Conseil départemental**.

L'insertion par l'activité économique dans Le Loir-et-Cher a connu peu de changements majeurs en 2016 quant aux structures et à leur répartition géographique. La **cessation d'activité d'E&S Sologne** en début d'année a cependant **limité l'offre sur le Romorantinais**. Interval a depuis répondu à l'appel à projet engagé et devrait prochainement déployer son activité sur l'ensemble de l'arrondissement.

Les structures sont principalement regroupées à Blois, Vendôme et en Vallée du Cher. Les différents dispositifs de l'IAE y sont représentés et les secteurs d'activités couverts génèrent une offre diversifiée.

Alors que le poids économique de l'IAE avait diminué sur la période récente, celui-ci repart à la hausse en 2016. Le **chiffre d'affaires des SIAE a progressé de 10 %**, pour atteindre **7,1 millions d'euros** (+ 640 000 € en 1 an). Les 431 700 heures de travail collectées représentent **259 équivalents temps plein (ETP)**. Près de 100 ETP ont été réalisés par des bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental.

Les **collectivités locales et les établissements publics** ont davantage fait appel à des SIAE en 2016 (+ **8 000 heures de travail**) représentant alors 12 % de leur clientèle (en proportion du nombre d'heures travaillées). Les 3 principales catégories de clients restent de loin les particuliers, les associations et les entreprises (au moins 20 % des heures collectées chacun).

La **baisse du nombre de salariés en insertion se poursuit** (- 2,4 % en 2016) alors que le volume d'**heures collectées** pour l'ensemble des salariés **s'accroît** de nouveau (+ 3 %). Les **parcours longs se font toujours**

plus fréquents. 55 % des salariés en insertion bénéficient d'au moins un an d'accompagnement (47 % en 2015).

Le profil des salariés en insertion s'est modifié. L'effectif de **jeunes de moins de 26 ans** s'est réduit (38 de moins qu'en 2015), d'autres dispositifs spécifiques leur étant dédiés. Les SIAE ont accueilli davantage de **bénéficiaires du RSA** conventionnés par le Conseil départemental âgés (1 salarié en insertion sur 3). Cette évolution ne concerne que des salariés de **50 ans et plus qui voient leur effectif doublé**. Le nombre d'**inscrits à Pôle Emploi depuis 1 an ou plus** s'accroît et représente désormais les **deux tiers des personnes en insertion**.

Si la part des salariés très peu diplômés reste stable (46 %), on relève, parmi ceux bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental, une augmentation sensible des titulaires d'un BEP ou CAP (+ 35 %).

1 250 salariés en insertion en 2016

L'**accompagnement des salariés** en insertion reste important. **1 sur 3** a été **formé** en 2016. Plus de la **moitié** a bénéficié d'au moins une action d'**accompagnement social** et près de **8 sur 10** d'au moins une action d'**accompagnement professionnel**.

Le **taux de sorties dynamiques** (emploi, formation, retraite) est un peu **plus élevé pour ces bénéficiaires du RSA** que pour l'ensemble des salariés en insertion (**49 % contre 45 %**). Ce taux augmente dans les chantiers d'insertion pour atteindre 45 %. Il a fortement chuté **au sein des AI** (**34 % contre 63 %** en 2015) malgré un nombre de sorties élevé (74 de plus en un an). Les EI et les ETTI se distinguent par un taux de sorties dynamiques encore relativement élevé (2 salariés sur 3), même si celui-ci est en baisse.

Sommaire

L'organisation de l'IAE en Loir-et-Cher	2	Moins de salariés en insertion dans le sud du département ..10
Une forte concentration des structures à Blois	3	Un taux de sortie dynamique qui diminue
Hausse du nombre d'heures collectées malgré la fermeture d'une structure	4	L'accompagnement par les SIAE évolue
Les bénéficiaires du RSA effectuent plus d'heures que les autres salariés en insertion	4	Un nombre de sorties plus élevé qu'en 2015, mais moins de sorties dynamiques
Une répartition du nombre d'heures selon la clientèle fortement influencée par le poids des AI et ACI	5	Des durées de parcours qui restent importantes dans les AI
Pôle Emploi et les référents RSA : des prescripteurs de plus en plus importants	6	Un chiffre d'affaires en hausse de 10 %
Des salariés en insertion moins nombreux, mais plus souvent allocataires du RSA	6	Des interventions de l'Etat complémentaires à l'IAE
Des caractéristiques qui évoluent davantage pour les bénéficiaires du RSA	7	Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2017
		19

L'organisation de l'IAE en Loir-et-Cher

Principales caractéristiques des différents dispositifs

Dispositifs	Publics ciblés et objectifs	Activité économique	Statut de la personne en insertion
Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)	Les ACI ont une démarche pédagogique qui articule les dimensions production, accompagnement et formation. Un accent particulier est mis sur la qualité de l'accueil, de l'encadrement, de l'accompagnement des personnes et du service proposé afin de permettre une insertion professionnelle durable. Dans une logique de développement local, ils associent systématiquement plusieurs partenaires de la vie économique et sociale locale.	Les ACI peuvent avoir une activité dans n'importe quel secteur économique du moment que les aides qu'ils perçoivent ne créent pas de distorsion de la concurrence. Les biens et services produits peuvent être commercialisés, avec certaines restrictions.	CDDI avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche, sauf exception. Durée de 4 à 24 mois
Associations intermédiaires (AI)	Elles ont pour objet la mise à disposition, à titre onéreux, de personnes privées d'emploi et connaissant des difficultés sociales et professionnelles. Elles assurent l'accueil et l'accompagnement de ces personnes en insertion.	Intermédiaires entre des publics éloignés de l'emploi et des clients (entreprises, particuliers, collectivités territoriales, ...) pour des missions de courte durée.	Contrat d'usage sous forme de CDD ou CDDI avec l'agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche pour toute mise à disposition d'une durée supérieure à 16 heures hebdomadaires auprès des entreprises. Durée maximum de 24 mois.
Entreprises d'insertion (EI)	Ces entreprises recrutent en principe des personnes rencontrant moins de difficultés pour s'insérer rapidement dans le marché du travail. Les salariés sont engagés dans une des dernières étapes de leur insertion.	En tant qu'entreprises, elles ont pour but de produire et commercialiser des biens ou des services. S'inscrivant dans le champ concurrentiel, elles respectent les mêmes obligations légales que toutes les autres entreprises.	CDDI avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche. Durée de 4 à 24 mois
Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Elles recrutent pour des missions temporaires, des personnes proches du marché du travail, qui, en raison de difficultés multiples, ne pourraient être recrutées par des entreprises d'intérim ordinaires.	Les ETTI mettent à disposition d'entreprises clientes sur des missions d'intérim, des personnes en fin de parcours d'insertion social et professionnel.	Contrat de travail temporaire avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche. Durée de 4 à 24 mois.

L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement et contribue également au développement des territoires, notamment par la création d'activités économiques.

Les structures de l'IAE constituent l'un des principaux instruments de lutte contre les exclusions. Passerelles et tremplins vers l'emploi, elles s'appuient sur la volonté de créer, pour le public concerné, des postes de travail leur permettant, à terme, de rejoindre le marché du travail.

Le **Comité départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)** est une formation spécialisée de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion. Il a pour missions :

- de rendre des avis relatifs aux demandes de conventionnement des structures d'insertion et aux demandes de concours du fonds départemental pour l'insertion ;
- de déterminer la nature des actions à mener en vue de promouvoir l'insertion par l'activité économique. Il veille à la cohérence des actions menées avec les autres dispositifs concourant à l'insertion, notamment le programme départemental d'insertion.

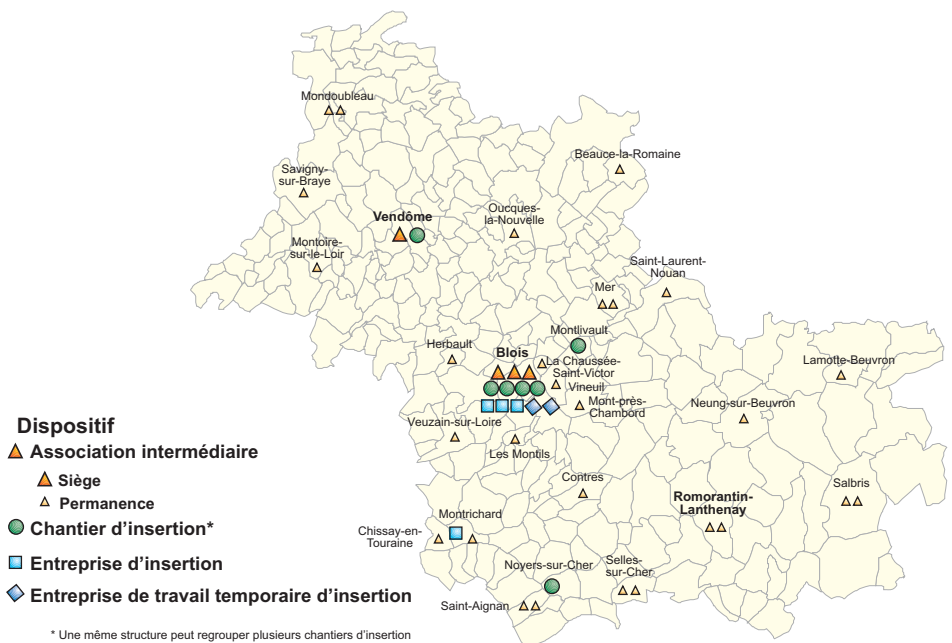
Afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des différents acteurs de l'IAE, un **comité technique d'animation et d'insertion (CTA)** a été mis en place **au sein de chaque arrondissement** du Loir-et-Cher. Pilotés par Pôle Emploi, ils permettent d'assurer un suivi global des parcours des personnes en insertion, de l'orientation à la sortie du dispositif. Dans les faits, ces comités permettent aux acteurs de partager des informations, d'échanger sur les pratiques et de travailler sur les parcours des personnes.

- Les structures d'insertion par l'activité économique **se concentrent principalement à Blois**, et dans une moindre mesure à Vendôme.
- 2 structures sont implantées en vallée du Cher (Montrichard-Val-de-Cher et Noyers-sur-Cher).
- **Le Romorantinais**, suite à la fermeture d'E&S Sologne début 2016, **ne dispose plus que de permanences de 2 associations intermédiaires**. Suite à l'appel à projet de l'UD-Directe 41 et du Conseil départemental, **Interval va étendre son activité** sur l'ensemble de l'arrondissement.
- 3 AI ont déployé un **réseau de permanences** réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Le temps de présence y est cependant généralement réduit.
- Notons que l'activité du chantier d'insertion Kairos ne couvre qu'une partie de l'année 2016.

- Le département compte **17 structures actives** en 2016. Ce nombre est relativement stable depuis 2009. **15** d'entre elles **sont conventionnées** par le Conseil départemental afin de favoriser l'insertion de personnes au RSA soumises à une obligation de recherche d'emploi.
- Le dispositif le plus représenté en Loir-et-Cher est le **chantier d'insertion (ACI)**, avec **7 structures**. Il s'agit du **dispositif qui a généré le plus grand nombre d'heures**.

Une forte concentration des structures à Blois

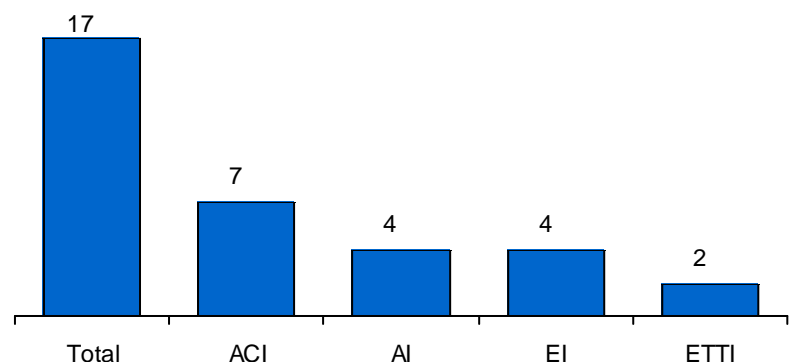
Localisation des structures d'insertion par l'activité économique en juin 2017



Sources : DIRECCTE / SIAE

La liste des structures figure en fin de document

Répartition des structures d'insertion selon les différents dispositifs en 2016



AI : Associations intermédiaires - ACI : Ateliers, Chantiers d'insertion (dont Régies de quartiers) - EI : Entreprises d'insertion - ETTI : Entreprises de travail temporaire d'insertion

Hausse du nombre d'heures collectées malgré la fermeture d'une structure

➤ Les SIAE ont collecté **431 680 heures** de travail en 2016 pour leurs **salariés en insertion**, en hausse de près de 3 % en 1 an. Cela représente **259 Équivalents Temps Plein (ETP)**.

➤ Le **nombre d'heures réalisées par les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active** conventionnés par le Conseil départemental (RSA-CD) a évolué à un **rythme un peu plus réduit** (+ 1,3 %), représentant **près de 100 ETP**.

➤ Le **volume moyen d'heures travaillées** par ces bénéficiaires du RSA est **supérieur** (410 contre 345), ces derniers étant proportionnellement plus nombreux dans les chantiers qui génèrent le plus grand nombre d'heures.

➤ Dans les autres types de dispositifs, ces bénéficiaires effectuent en moyenne moins d'heures que l'ensemble des salariés.

➤ Notons que de manière générale, l'écart entre ces publics se réduit.

➤ Entre 2009 et 2016, le poids des **AI**, en nombre d'heures collectées comme d'effectif en insertion, s'est fortement réduit (une dizaine de points de pourcentage). On constate une **inversion de tendance en 2016** avec une **augmentation** importante de leur **volume d'heures**, pour l'essentiel imputable à Eurêka. En 1 an, son temps de travail a progressé de 45 % (+ 21 200 heures).

➤ A l'inverse, les heures collectées sont en **baisse dans les ACI** en 2016 (en grande partie en raison de la **disparition d'E&S Sologne**), alors que ces structures gagnaient en importance depuis 2009, tant en termes d'heures générées que de personnes en insertion.

Les **ACI** représentent ainsi **40 % des heures collectées en 2016**, contre 30 % en 2009.

➤ Les tendances observées l'an passé se poursuivent pour les autres types de structures : le **nombre d'heures progresse** de façon régulière **au sein des EI** alors qu'il se réduit encore dans les **ETTI** (- 6 % en un an, réduction de moitié en 5 ans ; l'activité était alors à son plus haut niveau). La reprise de l'intérim dans le département ne semble pas avoir eu d'impact sur l'intérim d'insertion en 2016.

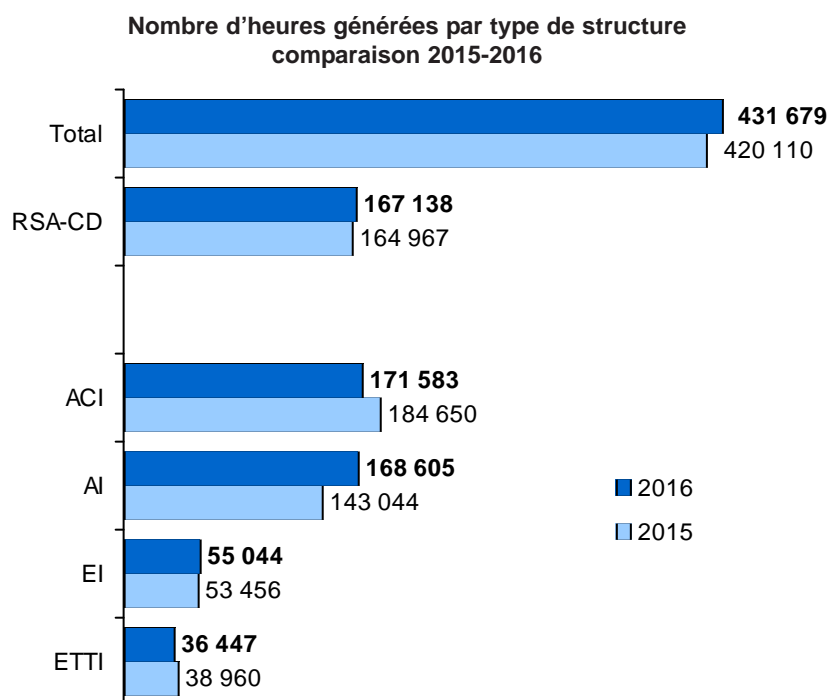
Le calcul d'ETP diffère selon le dispositif :

- 1 505 h travaillées pour les EI,
- 1 600 h travaillées pour les ETTI,
- 1 607 h travaillées pour les AI,
- 1 820 h payées pour les ACI.

Les ACI perçoivent l'aide correspondant à la rémunération qu'elles versent y compris pendant les congés payés et les jours fériés.

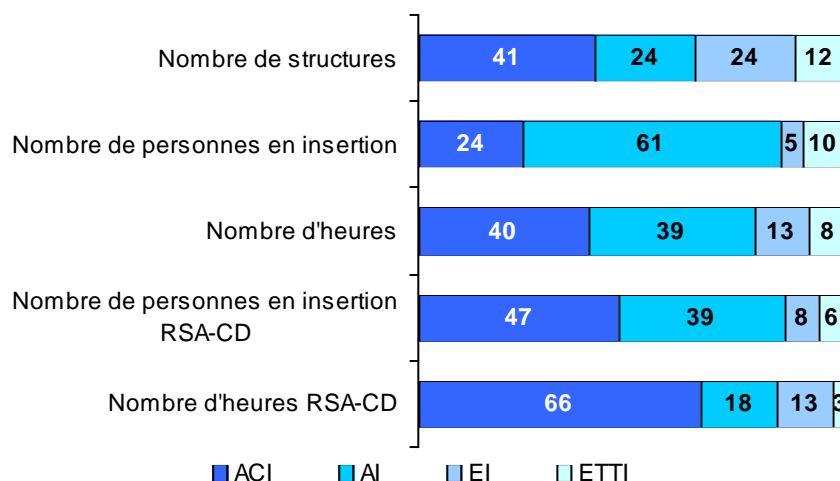
NB : En raison du nombre relativement peu élevé de structures, les données agrégées (nombre d'heures réalisées, secteurs d'activité, caractéristiques des personnes en insertion, etc.) sont très sensibles à d'éventuelles évolutions au sein de certaines structures ainsi qu'aux créations et disparitions de SIAE. La lecture et l'interprétation des données présentées dans ce document doivent donc se faire avec une certaine prudence.

Les bénéficiaires du RSA effectuent plus d'heures que les autres salariés en insertion



RSA-CD : Bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental

Répartition des structures, des heures travaillées et des personnes en insertion selon les différents dispositifs en Loir-et-Cher en 2016 (en %)



NB : Des incohérences de chiffres ont été repérées pour certaines structures. L'évolution du nombre d'heures par secteur d'activité entre 2015 et 2016 doit donc être interprétée avec précaution.

➤ Le **nombre d'ETP conventionnés** (nombre d'ETP pour lequel une aide financière de l'Etat est prévue) **a été réduit de 8 %** en 2016 du fait de la fermeture d'E&S Sologne. 93 % de ces heures ont été utilisées par les structures, le taux d'utilisation progressant ainsi de 7 points.

➤ 2 structures ont dépassé leur volume d'heures conventionnées, pour l'équivalent de 10 ETP (la totalité de ces heures est prise en compte dans le reste de l'analyse).

➤ Les **services à la personne** génèrent toujours un des **plus gros volumes d'heures**. En 2016, le **nettoyage des locaux** s'est développée. globalement, les SIAE du Loir-et-Cher couvrent toujours des **champs d'activités assez diversifiés**.

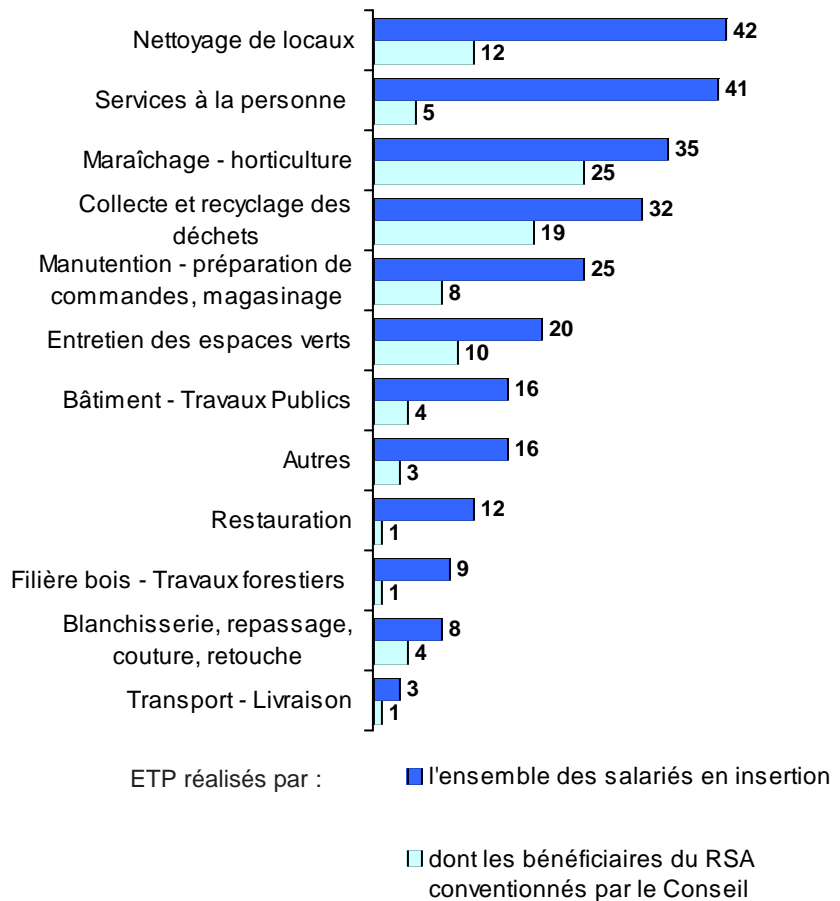
➤ La répartition des ETP entre l'ensemble des salariés en insertion et les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental diffère sensiblement, ces derniers étant sur-représentés au sein des chantiers d'insertion qui interviennent peu dans le domaine du nettoyage et des services à la personne.

➤ **58 % des heures collectées l'ont été auprès des particuliers (pour les AI) et des associations.**

➤ Selon les éléments recueillis, les SIAE auraient réalisé **8 000 heures de travail de plus** en 2016, par rapport à 2015, **auprès des collectivités locales.**

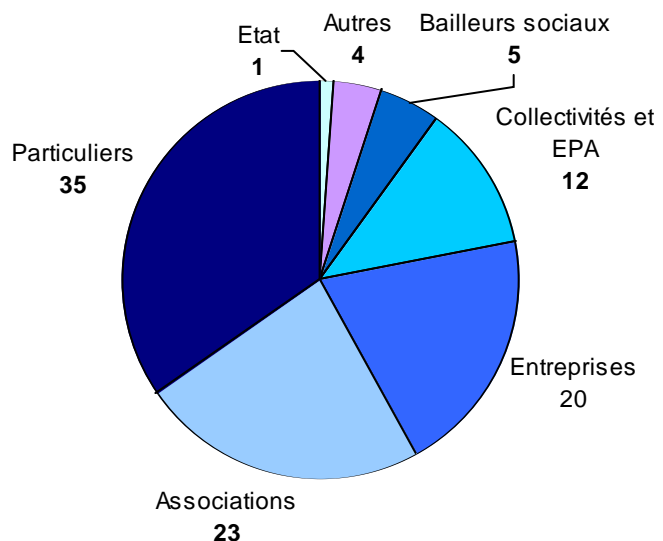
➤ Rappelons que depuis 2015, les collectivités publiques ont l'obligation, au-delà d'un certain montant, de définir un schéma de promotion d'achats socialement responsables (voir clauses d'insertion p. 16).

Répartition des Équivalents Temps Plein (ETP) au titre de l'IAE selon les secteurs d'activités en 2016 (en nombre)



Une répartition du nombre d'heures selon la clientèle fortement influencée par le poids des AI et ACI

Répartition (en %) des heures travaillées en fonction du type de clientèle en 2016



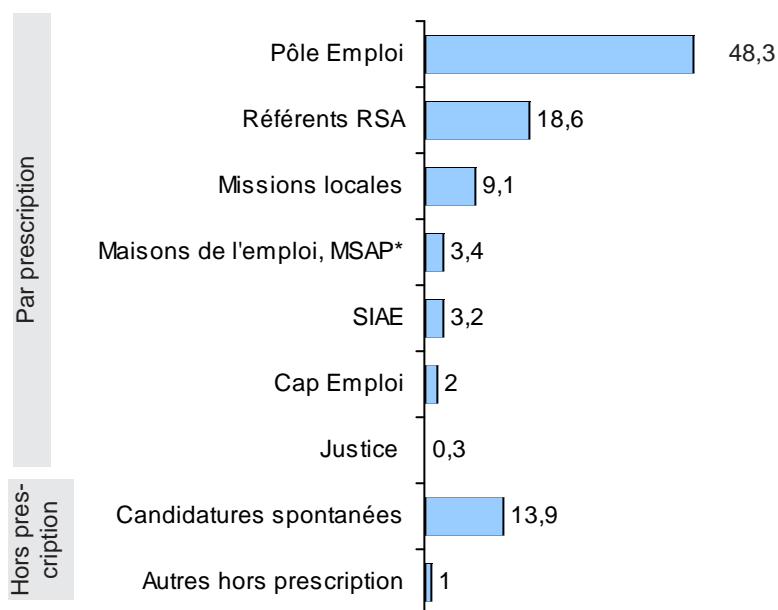
Pôle Emploi et les référents RSA : des prescripteurs de plus en plus importants

➤ **85 %** des personnes en insertion ont été **orientées par un prescripteur**, Pôle Emploi dans 1 cas sur 2 en 2016.

➤ Les **référents RSA** ont un **rôle important** (près d'1 orientation sur 5). C'est le cas en particulier pour les chantiers d'insertion, qui sont particulièrement adaptés aux publics les plus éloignés de l'emploi. La part des prescriptions des référents RSA s'y est renforcée : 37 % en 2016, contre 28 % un an plus tôt.

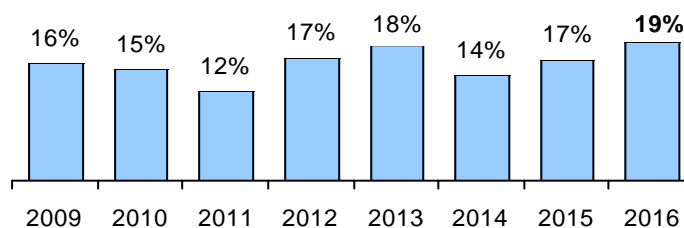
➤ Parallèlement, le nombre de salariés en insertion orientés par les Missions locales, Cap Emploi, les Maisons de l'Emploi et les MSAP a fortement diminué en 2016 (de - 30 à - 50 %).

Répartition des salariés en insertion en 2016 selon l'origine de l'orientation



* MSAP : Maison de Services au Public

Evolution de la part des personnes en insertion orientées par les référents RSA



Des salariés en insertion moins nombreux, mais plus souvent allocataires du RSA

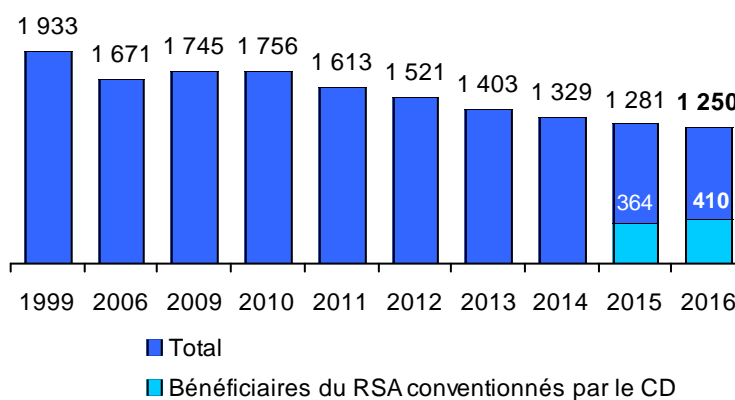
➤ **1 250 salariés en insertion, soit 2,4 % de moins qu'en 2015.**

➤ Seuls les chantiers d'insertion ont réussi à augmenter (certes légèrement) leurs effectifs sur la période, malgré la disparition d'une structure.

➤ Les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental sont au nombre de 410 en 2016. Si l'on y ajoute ceux suivis par les deux SIAE non conventionnées par le Conseil départemental, on totalise 427 bénéficiaires du RSA en IAE.

➤ Dans la suite du document, seuls les 410 feront l'objet d'une analyse spécifique. Ils sont mentionnés comme "RSA-CD".

Evolution du nombre de salariés en insertion entre 1999 et 2016



Lecture : 1 250 personnes ont travaillé au sein d'une SIAE en 2016, dont 410 étaient au RSA à l'entrée du dispositif de l'IAE.

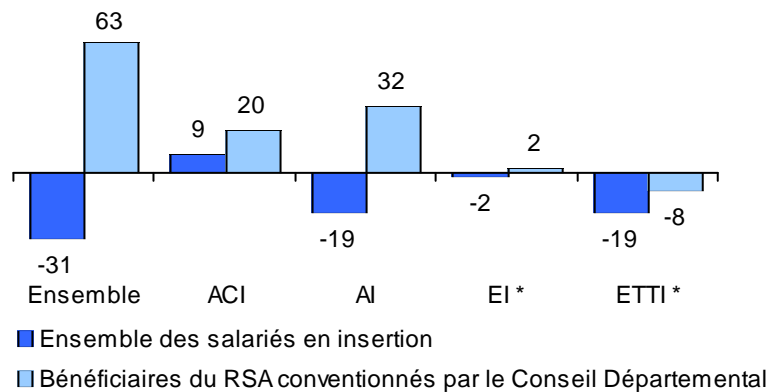
➤ **1 personne sur 3** est entrée dans le dispositif de l'IAE alors qu'elle était allocataire du RSA.

➤ Le **nombre de bénéficiaires conventionnés le Conseil départemental** a fortement augmenté en 1 an au sein des SIAE (+ 13 %), et ce quelque soit le dispositif. C'est particulièrement le cas parmi les AI (+ 25 %).

Nombre de salariés en insertion par dispositif en 2016

Dispositifs	Nombre de personnes ayant travaillé	Part des bénéficiaires du RSA-CD (en %) en 2016
Ateliers, Chantiers d'insertion, Régies de quartiers	303	48
Associations intermédiaires	760	39
Entreprises d'insertion	65	8
Entreprises de travail temporaire d'insertion	122	6
Total	1 250	100

Evolution du nombre de salariés en insertion par type de structure en 2016



* Pour rappel, en 2015 et 2016, 1 des 4 EI et 1 des 2 ETTI ne sont pas conventionnées par le Conseil Départemental.

Des caractéristiques qui évoluent davantage pour les bénéficiaires du RSA

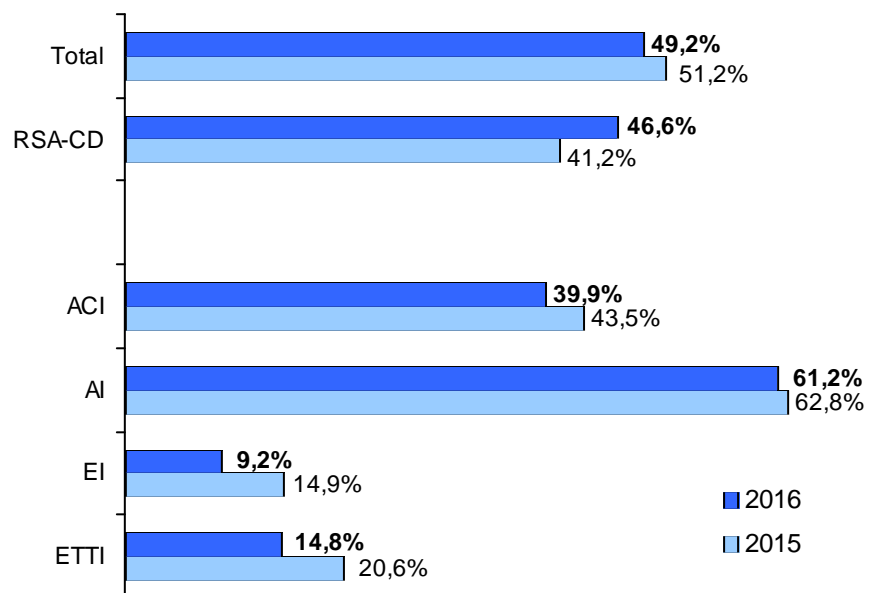
➤ La **part des femmes** parmi les salariés en insertion **se réduit encore**, c'est le cas depuis 2012, et se rapproche progressivement de la répartition par sexe qu'on observe au niveau national (42 % en 2014 d'après la DARES).

➤ En 2016, cette baisse est observable dans toutes les structures.

➤ Les **femmes** sont très **minoritaires dans tous les dispositifs sauf dans les AI** qui proposent davantage de missions dans les services à la personne et le nettoyage.

➤ Elles apparaissent **de plus en plus nombreuses**, tant en nombre qu'en proportion, **parmi les bénéficiaires du RSA** conventionnés par le Conseil départemental. Cette population **reste** cependant **un peu plus masculine** que les salariés en insertion dans leur ensemble.

Part des femmes selon la population et le dispositif en 2015 et 2016



➤ 6 salariés en insertion sur 10 sont âgés de 26 à 49 ans en 2016, un chiffre stable par rapport à 2015.

➤ **Le nombre de jeunes de moins de 26 ans se réduit fortement** (- 17 %, soit 38 de moins). Cela peut pour partie s'expliquer par une diminution du nombre de prescriptions des Missions locales qui disposent d'autres dispositifs dédiés aux jeunes (emplois d'avenir, école de la seconde chance) et par une réduction du chômage chez les jeunes.

➤ La répartition par âge des personnes au RSA conventionnées par le Conseil départemental est similaire à celle de l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Loir-et-Cher.

➤ **Le nombre de seniors a doublé en 1 an** (passant de 50 à 101 individus) parmi les **bénéficiaires du RSA**. Rappelons que l'amélioration sur le front du chômage n'a pas concerné cette tranche d'âges.

➤ **46 % des personnes en insertion sont très peu diplômées** en 2016.

➤ Les SIAE du Loir-et-Cher semblent accueillir davantage de personnes non diplômées qu'en **moyenne nationale** (35 % de personnes titulaires d'un diplôme inférieur au CAP en 2014). Notons une surreprésentation des personnes très peu qualifiées dans le département parmi les habitants de 15 à 64 ans.

➤ Les **titulaires d'un CAP ou d'un BEP au sein des bénéficiaires du RSA** conventionnés par le Conseil départemental **ont augmenté de 35 %** (46 personnes) en 1 an. Les effectifs des autres niveaux de formation sont restés stables.

➤ A l'image de 2015, les **ACI** et les **AI** accueillent toujours une plus forte proportion des **personnes moins qualifiées** (86 % sont non titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur).

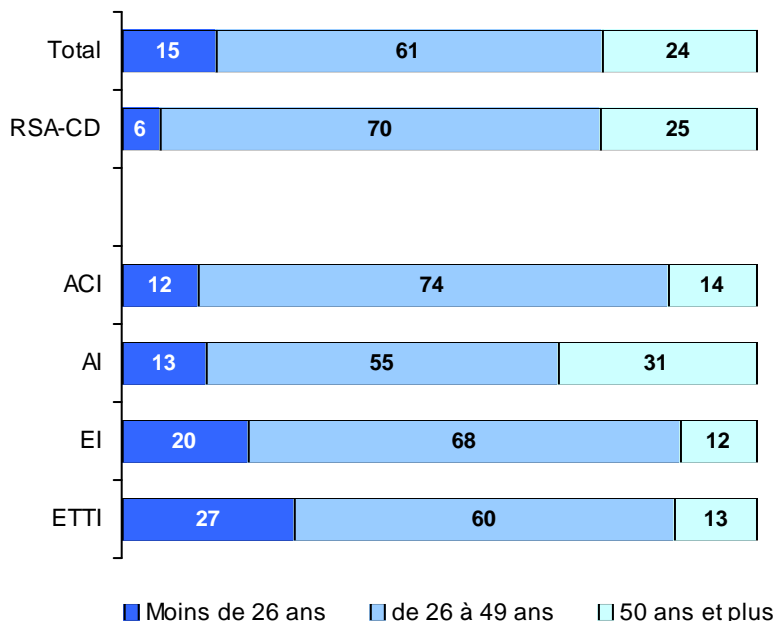
➤ Les titulaires d'un **CAP ou BEP sont sensiblement plus nombreux** dans les **chantiers d'insertion** en 2016 (+ 21 % en 1 an, soit 23 personnes supplémentaires).

A l'inverse le nombre de titulaires au maximum du brevet des collèges y a diminué de 8 % (- 12 personnes).

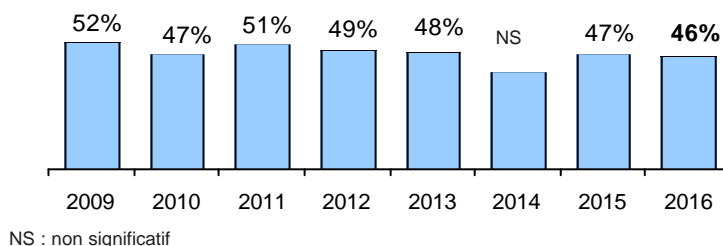
➤ Les **ETTI** recrutent davantage de salariés plus proches de l'emploi. Seuls **39 %** sont **sans diplôme** (44 à 49 % dans les autres dispositifs).

➤ Les faibles effectifs au sein des EI ne permettent pas une analyse fine de l'évolution de ces publics.

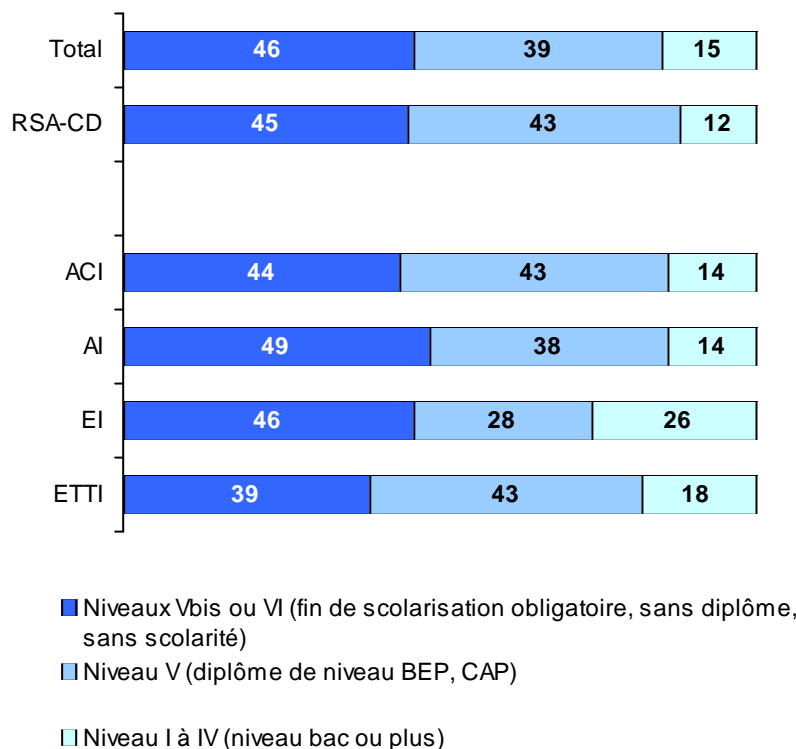
Répartition des salariés en insertion en 2016 par âge selon la population et le dispositif (en %)



Evolution de la part des personnes en insertion ayant un très faible niveau de formation (Vbis ou VI)



Répartition des salariés en insertion en 2016 par niveau de diplôme selon la population et le dispositif (en %)



NB : Il est demandé aux structures d'embaucher des personnes disposant d'un agrément de Pôle Emploi. Certaines personnes, parfois sans emploi depuis longtemps, peuvent s'inscrire juste avant leur embauche. Elles viennent alors grossir les rangs des "inscrits depuis moins d'un an". Il est donc **difficile de mesurer avec précision l'ancienneté réelle du chômage** des personnes à leur entrée en insertion. On peut toutefois tirer de ces informations des tendances.

➤ **65 % des entrants en IAE sont inscrits comme demandeurs d'emploi depuis un an et plus.**

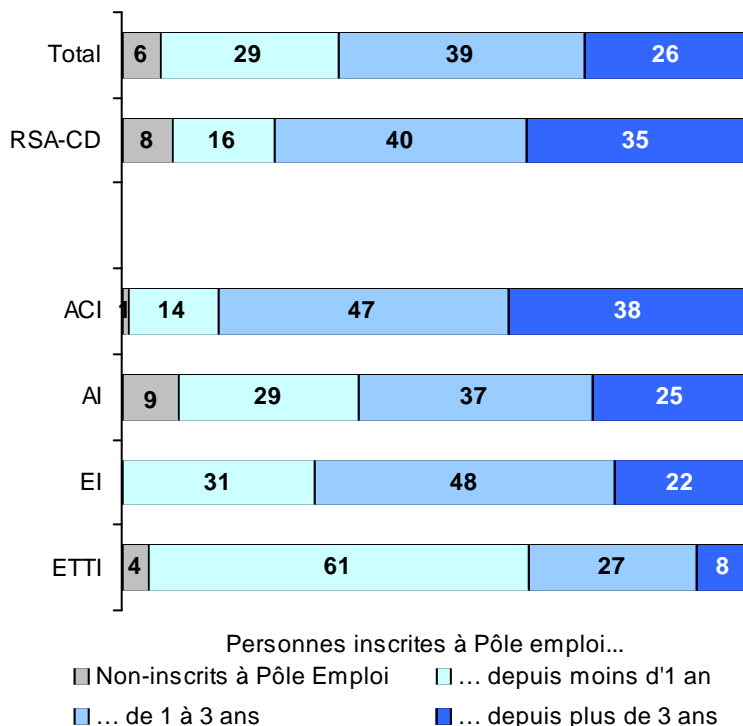
➤ Le nombre d'inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 3 ans a très fortement augmenté parmi les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental (+ 40 %, soit 41 personnes supplémentaires). Ils représentent le tiers des bénéficiaires du RSA, pour seulement le quart des salariés en insertion dans leur ensemble.

➤ Les ACI embauchent la plus forte proportion d'inscrits depuis plus de 3 ans comme demandeurs d'emploi (4 salariés sur 10).

➤ Le nombre de non-inscrits à Pôle Emploi lors de leur embauche diminue fortement dans les AI, les inscriptions depuis moins d'un an augmentant en parallèle.

➤ On observe une forte hausse du nombre de bénéficiaires de l'ASS parmi les salariés en insertion (+ 33 %, soit 40 personnes supplémentaires) en 2016. Celle-ci concerne les AI qui regroupent 80 % des bénéficiaires de l'ASS.

Répartition des salariés lors de leur entrée en insertion en 2016 selon la durée d'inscription à Pôle Emploi, la population et le dispositif (en %)



Salariés en insertion bénéficiaires de minima sociaux (autres que le RSA) ou reconnus travailleurs handicapés

	Nombre	Part sur l'ensemble des salariés en insertion (en %)		
		2016	2015	2009
Bénéficiaires de l'ASS	161	13	9	8
Bénéficiaires de l'AAH	39	3	3	2
Personnes reconnues travailleurs handicapés	106	8	8	9

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique. Allocation réservée aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage et délivrée sous conditions de ressources et d'activité antérieure.

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés. Minima social visant à garantir un certain niveau de revenu. Versé sous conditions d'incapacité, d'âge, de ressources et de résidence.

A noter que certaines allocations sont cumulables (ASS et AAH par exemple jusqu'en janvier 2017).

Moins de salariés en insertion dans le sud du département

➤ **87 % des salariés en insertion vivent à moins de 5 minutes** en voiture d'un lieu d'accueil au public d'une SIAE en 2016. C'est le cas de 57 % de l'ensemble de la population du département.

Cela peut s'expliquer par la concentration des personnes en difficulté dans les grandes villes, bien couvertes par les SIAE, mais aussi par les difficultés de mobilité rencontrées par une partie du public ciblé (personnes sans permis de conduire, non motorisées, desserte en transport collectif mal adaptée, etc.).

➤ **7 % des salariés en insertion vivent à 15 minutes ou plus** d'une SIAE.

➤ **54 % des salariés en insertion vivent dans l'arrondissement de Blois en 2016**, dont 544 personnes dans le chef-lieu (44 % du total départemental).

➤ Les **arrondissements de Vendôme et Romorantin-Lanthenay accueillent chacun 23 %** des personnes en IAE.

➤ La répartition des bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental ne diffère que peu. Ils habitent un peu plus souvent l'arrondissement de Blois (58 %).

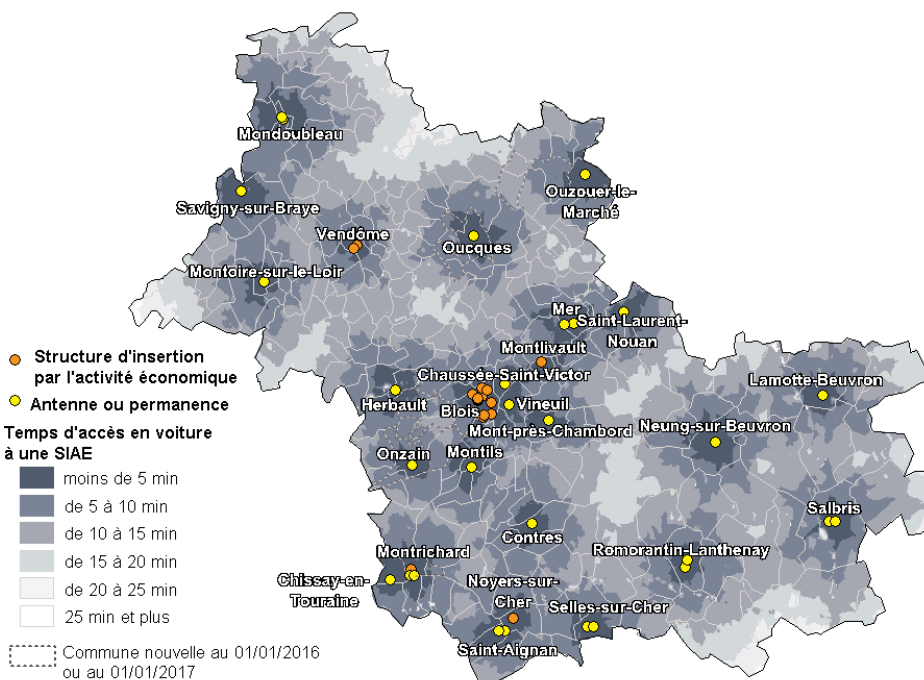
➤ **60 % des salariés en insertion vivent dans l'une des 3 villes principales (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay)**. Leur nombre a diminué dans chacune d'entre-elles.

➤ **Romorantin-Lanthenay est particulièrement touchée avec une baisse de 30 salariés en insertion (- 23 %)**, du fait notamment de la fermeture d'E&S Sologne.

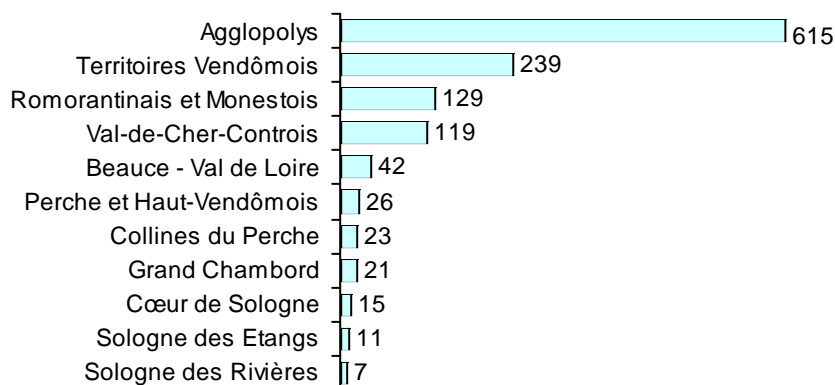
➤ **Blois enregistre une baisse de 12 %** (soit 75 personnes de moins).

NB : Les découpages d'arrondissements retenus ici sont ceux de janvier 2017. Ils ont été mis à jour par l'Etat afin de tenir compte de l'évolution des découpages des communautés de communes et d'agglomération.

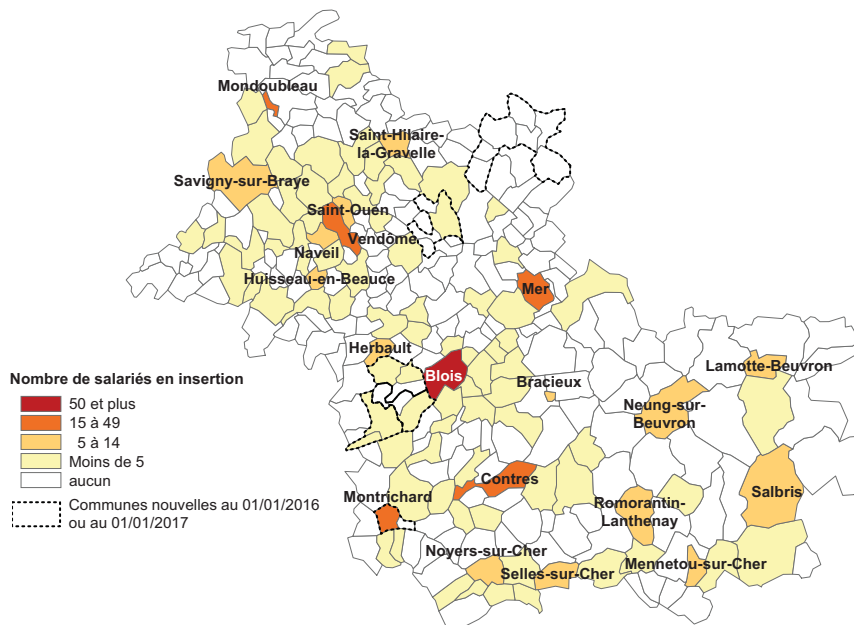
Temps d'accès en voiture à une structure d'insertion par l'activité économique (siège, antenne ou permanence) en 2016



Nombre de salariés en insertion des SIAE à leur entrée dans le dispositif, par communauté de communes et d'agglomération en 2016



Répartition des salariés en insertion par commune en 2016



La commune de résidence n'est pas renseignée pour 3 salariés

➤ La part des salariés en insertion résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (à Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay) est restée la même qu'en 2015 : **36 %**, soit une proportion très supérieure à l'objectif fixé aux structures d'embaucher 20 % de personnes en insertion provenant de ces quartiers.

➤ 73 % d'entre-eux vivent à Blois.

NB : Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), initiés par le gouvernement en 2014, regroupent les quartiers où **plus de la moitié de la population vit avec moins de 60 % du revenu médian national, soit 11 250 euros** en 2010. Une pondération a toutefois été mise en place pour tenir compte du niveau de vie selon l'agglomération.

➤ Globalement, l'arrondissement de Romorantin n'a pu accueillir que **23 % des salariés** en insertion (soit 281 personnes), une proportion similaire à celle de l'arrondissement de Vendôme alors que le taux de chômage y est plus élevé (9,9 % pour la zone d'emploi de Romorantin fin 2016, contre 7,7 % pour celle de Vendôme, 8,5 % en moyenne dans le Loir-et-Cher).

➤ La situation est un peu plus accentuée pour le RSA, l'arrondissement de Romorantin n'accueillant que 20 % des bénéficiaires du RSA conventionnés, alors que la part des bénéficiaires du RSA apparaît supérieure aux autres territoires, à l'exception de Blois.

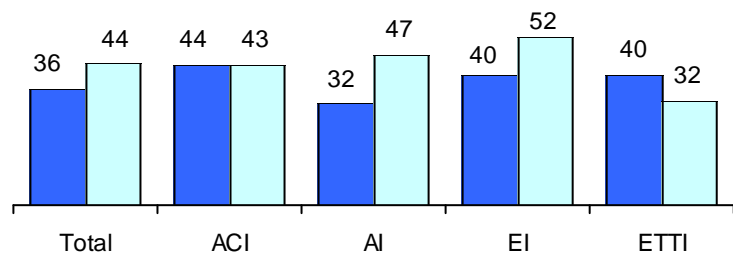
➤ Pour la première fois depuis sa création en 2009, le **nombre de bénéficiaires du RSA** dans le département a **diminué de 4,4 %** en 2016, s'inscrivant dans la tendance nationale. Les données infra départementales ne sont pas encore disponibles.

➤ Le **taux de chômage** (ne prenant en compte que les demandeurs d'emploi de catégorie A) est également en léger recul. On observe toutefois en parallèle une précarisation de l'emploi (hausse des chômeurs de catégorie B et C effectuant des allers - retours sur le marché du travail).

* Le taux de chômage n'est pas disponible à un niveau territorial fin. Un indicateur peut être calculé en rapprochant le **nombre de demandeurs d'emploi** de catégorie A, B ou C du **nombre d'actifs**.

** RSA socle au 31/12/2015

Part des habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein des différents types de SIAE (en %)

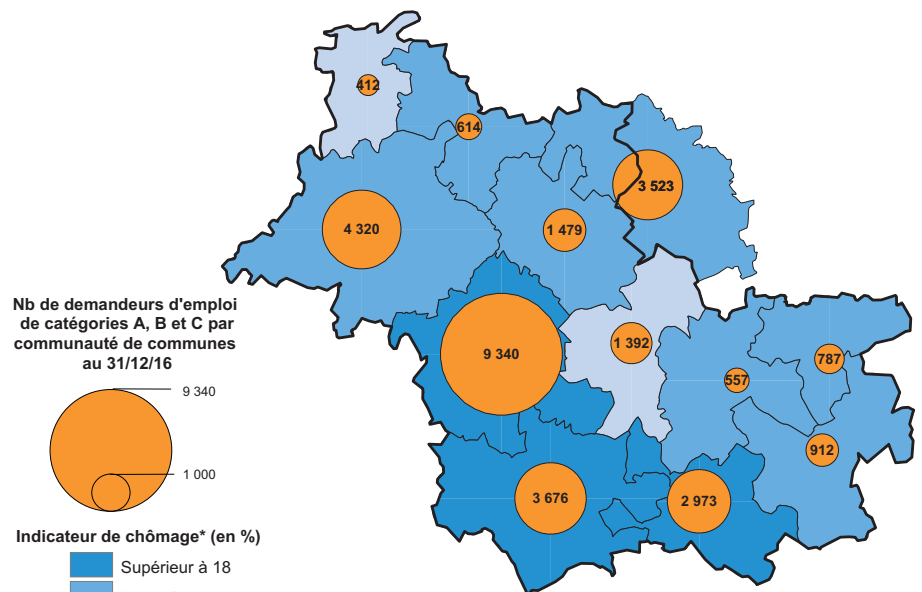


Habitants des QPV :

■ parmi l'ensemble des salariés en insertion

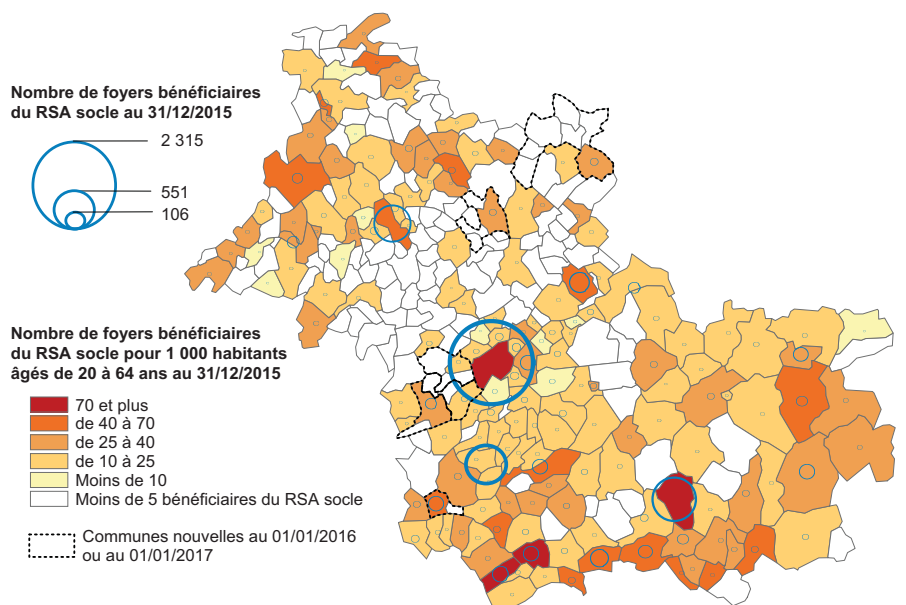
■ parmi les salariés en IAE bénéficiaires du RSA conventionnés CD

Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C et indicateur de chômage* par communauté de communes et d'agglomération au 31/12/2016



D'après sources : Pôle emploi (31/12/2016), Insee (RP 2013)

Les foyers bénéficiaires du RSA** par commune au 31/12/2015 et nombre pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans



D'après sources : CAF, MSA, Insee (RP 2013)

Un taux de sortie dynamique qui diminue

➤ **Le tiers des salariés en insertion a bénéficié d'une formation en 2016. Cette proportion est élevée depuis 3 ans.** Rappelons néanmoins que les effectifs globaux se sont réduits.

➤ Au total, **395 personnes ont été formées**, soit 10 % de plus qu'en 2015. Cette hausse n'a que peu concerné les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental (+ 2 % en 1 an, 188 salariés formés) qui avaient davantage bénéficié de formation en 2015.

➤ C'est surtout au sein des AI qu'on observe un écart : leurs efforts de formation portent principalement sur les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental.

➤ En moyenne, la formation d'un salarié est de 50 heures.

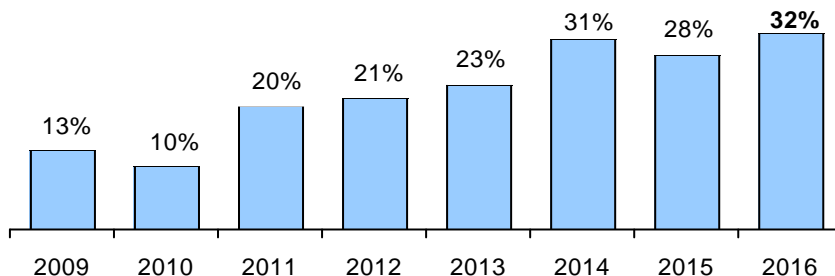
NB : Des incohérences ayant été notées, les données concernant l'accompagnement social et professionnel sont à prendre avec précaution.

➤ **56 % des personnes en insertion auraient bénéficié d'un accompagnement social** en 2016. Pour les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental, ce taux monte à 68 %.

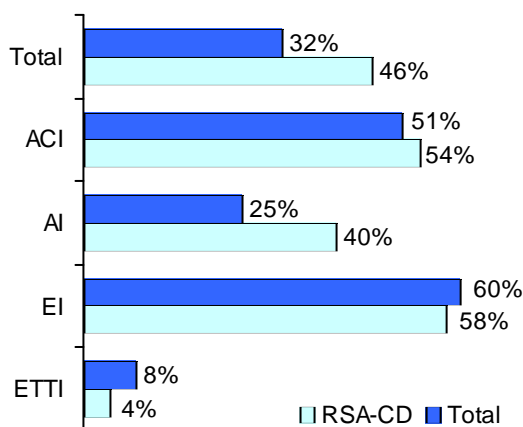
➤ Par rapport à 2015, l'accompagnement social concernant les démarches de santé semble avoir été plus important.

L'accompagnement par les SIAE évolue

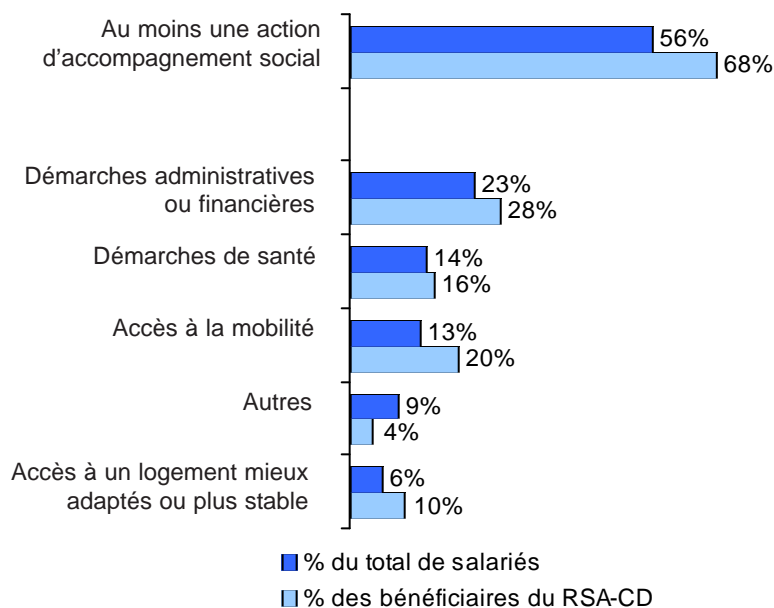
Evolution de la part des salariés en insertion bénéficiaires d'une formation entre 2009 et 2016



Part des effectifs formés au cours de l'année 2016, par type de structure et de population



Répartition des actions d'accompagnement social en 2016, selon la thématique (en % du nombre de citations)



* Pour rappel, 1 même salarié peut avoir bénéficié de plusieurs types d'action

➤ **3 salariés en insertion sur 4 auraient bénéficié d'un accompagnement professionnel.** Cette proportion atteint 87 % parmi les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental.

➤ Si le nombre de bénéficiaires d'une action d'accompagnement professionnel a augmenté, le **nombre global d'actions a diminué** de façon significative entre 2015 et 2016. Le nombre d'actions par personne s'est donc réduit.

➤ Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la rédaction de CV a fortement diminué au sein des AI et des ETTI. C'est aussi le cas pour l'évaluation des compétences professionnelles au sein des chantiers d'insertion et des ETTI. Enfin, les salariés en insertion bénéficiaires d'entraînements aux entretiens d'embauche sont moins nombreux qu'en 2015 dans les ACI, les AI et les ETTI.

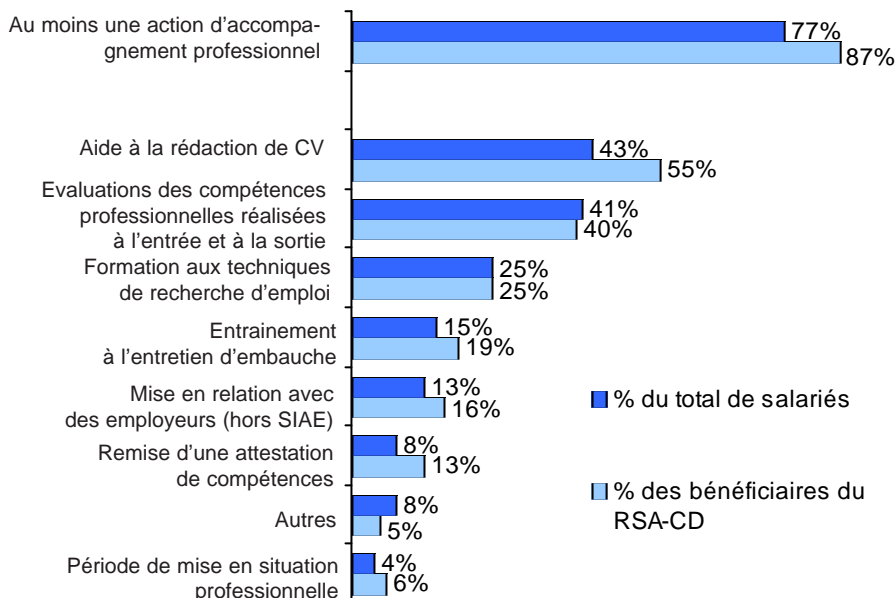
➤ 37 encadrants techniques et 33 accompagnateurs socio-professionnels réalisant 44 ETP accompagnent les 1 250 salariés en insertion en 2016.

NB : Par **sorties**, on entend l'ensemble des salariés en insertion ayant quitté l'IAE à l'exception de ceux insérés au sein d'une ETTI durant moins de 150 heures (44 personnes en 2016) et ceux qui ont passé **moins de 3 mois au sein d'un ACI ou d'une EI** (16 en 2016).

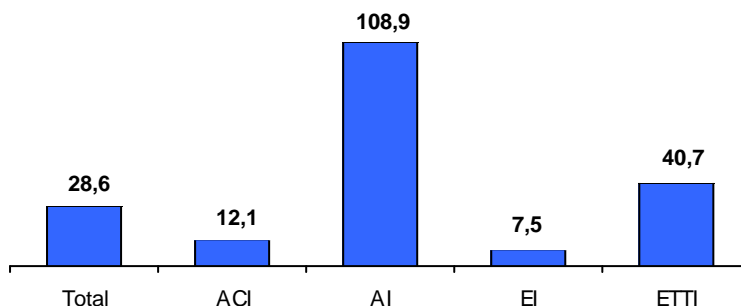
➤ **36 %** des personnes en insertion en 2016 sont **sorties d'une structure** au cours de l'année (soit 450 personnes, contre 397 en 2015).

➤ Le nombre de personnes ayant quitté les **ACI** est resté **stable** alors qu'il y a une structure de moins. Il a **fortement augmenté au sein des AI** (+ 56 %, soit 74 personnes de plus) qui retrouvent leur niveau de 2013, et compensent ainsi plus que largement la baisse du nombre de sorties au sein des EI (- 8) et des ETTI (-18).

Répartition des actions d'accompagnement professionnel en 2016, selon la thématique (en % du nombre de citations)



Nombre de personnes en insertion par ETP d'encadrant* en 2016



* Encadrants techniques et accompagnateurs socio-professionnels

Un nombre de sorties plus élevé qu'en 2015, mais moins de sorties dynamiques

La circulaire DGEFP n° 2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique définit **trois catégories** de sorties appelées **sorties "dynamiques"** :

- Les **sorties vers l'emploi durable** (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, titularisation dans la fonction publique et création d'entreprise) ;
- Les **sorties vers "un emploi de transition"** (CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois - contrats aidés chez un employeur de droit commun) ;
- Les **sorties positives** (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE, ...).

Nombre de sorties des structures d'insertion en 2016

	Nombre en emploi durable	Nombre en emploi de transition	Nombre de sorties positives	Nombre de sorties dynamiques (selon circulaire de déc 2008)	Nombre total de sorties
Ateliers, chantiers, régies	26	19	18	63	141
Associations intermédiaires	31	16	23	70	205
Entreprises d'insertion	6	3	6	15	23
Entreprise de travail temporaires d'insertion	9	28	17	54	81
Total	72	66	64	202	450

➤ **202 sorties dites “dynamiques” en 2016**, pour un emploi, une formation ou partir à la retraite, soit **45 % des sorties** (- 14 points par rapport à 2015).

➤ Les **bénéficiaires du RSA** conventionnés par le Conseil départemental sont **plus souvent sortis de manière dynamique** que l'ensemble des salariés, alors qu'on observait la situation inverse en 2015.

➤ Seuls les **chantiers d'insertion** ont vu leur **taux de sorties dynamiques** moyen **augmenté**. Pour les **autres structures**, et en particulier les AI, la situation **a évolué défavorablement**.

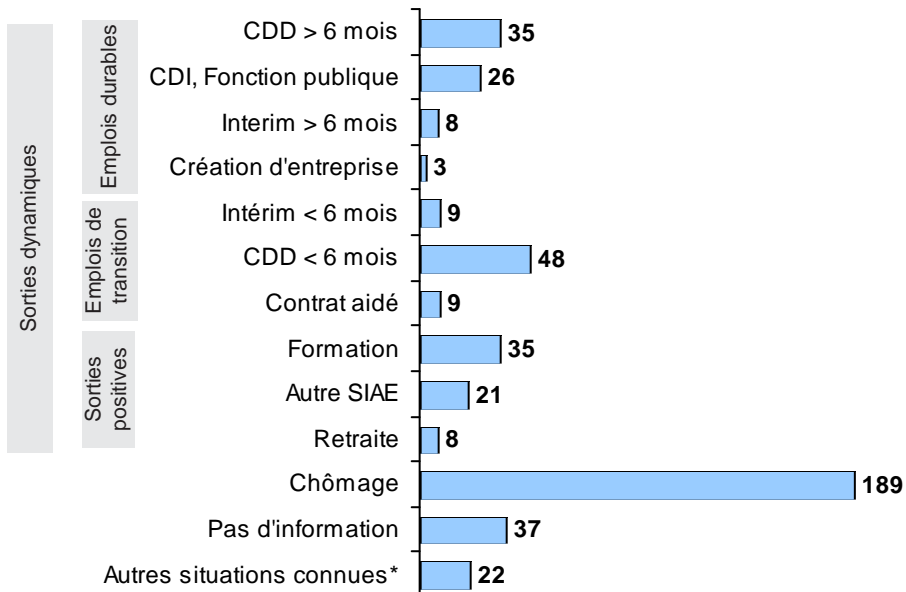
➤ On constate **pour les ACI** une **amélioration des composantes indiquant un retour à l'emploi (durable ou de transition) dès leur sortie**. En effet, le nombre de personnes sorties en emploi durable comme en emploi de transition s'accroît, à l'inverse des sorties “positives” (formation, autre SIAE, retraite).

➤ Malgré la forte hausse des effectifs ayant quitté les AI en 2016, les sorties pour un emploi durable, un emploi de transition ou une formation sont moins nombreuses qu'en 2015.

➤ Près d'**1 salarié sur 2** est **retourné vers le chômage à l'issue de son parcours en insertion**. C'était le cas de seulement 1 sortie sur 5 en 2015. La hausse du nombre de sorties vers le chômage a **principalement** concerné les AI.

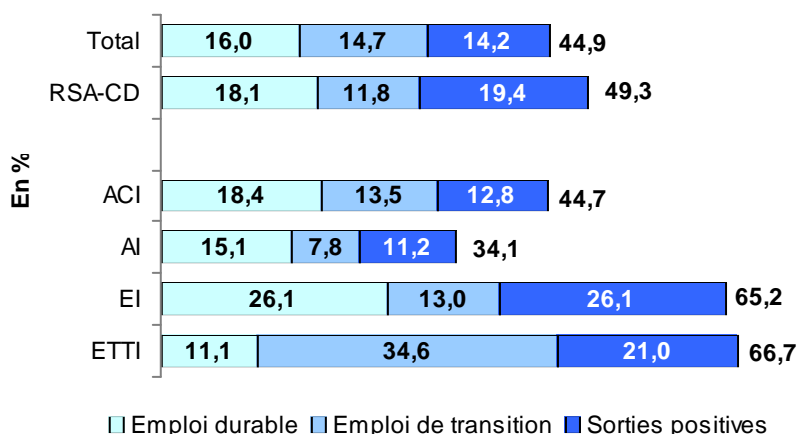
➤ L'IAE permet aussi, au delà de l'objectif professionnel, de créer des liens sociaux, d'améliorer l'image de soi, etc. Ces éléments permettent d'améliorer le bien-être des personnes ainsi que de renforcer leur motivation dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Situation des salariés à la sortie en 2016 (en nombre de sorties) (selon les informations déclaratives recueillies)

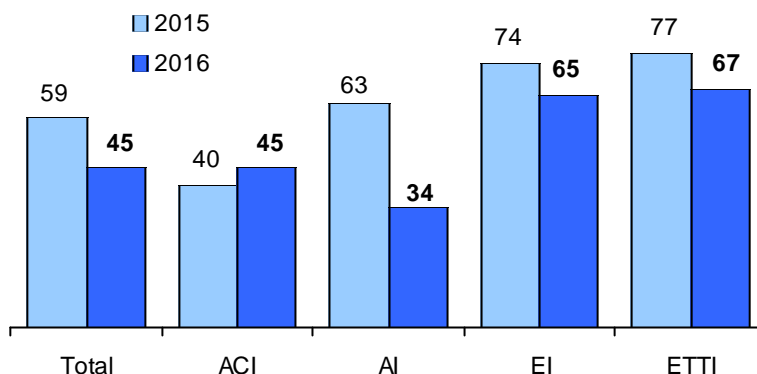


* Autres situations connues : congé maladie ou maternité, déménagement, décès...

Répartition des sorties dynamiques selon la catégorie en 2016 (en %)



Part des sorties dynamiques parmi l'ensemble des sorties en 2015 et 2016 (en %)



Des durées de parcours qui restent importantes dans les AI

NB : Les parcours étudiés, par défaut, sont ceux des salariés en insertion n'ayant pas interrompu de manière prématurée leur contrat. Le champ d'étude est donc le même que pour les sorties, que nous venons de traiter.

Sont considérés comme ayant rompu prématurément leur contrat les salariés au sein d'une ETTI durant moins de 150 heures (44 en 2016) et ceux qui ont passé moins de 3 mois au sein d'un ACI ou d'une EI (16 en 2016).

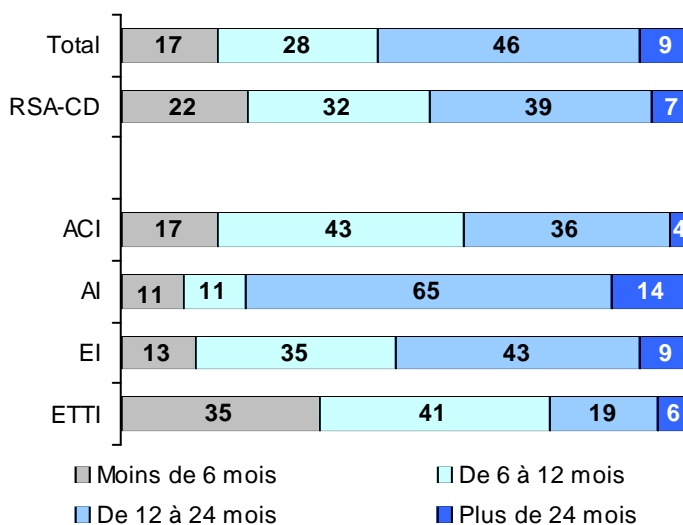
➤ **45 %** des personnes sorties de l'IAE en 2016 ont une **durée de parcours** dans la structure **inférieure à un an**, contre 53 % en 2015.

➤ Le **nombre de personnes sorties d'une AI après 1 à 2 ans a plus que quintuplé** (24 en 2015, 133 en 2016) et celles accompagnées plus de 2 ans sont moins nombreuses. Une de ces structures a en effet réduit le parcours moyen des personnes en insertion mais les AI conservent toutefois la plus forte proportion de parcours de plus d'un an (79 %).

➤ De facto, tous dispositifs confondus, la part des contrats ayant duré 1 à 2 ans passe de 27 % en 2015 à 46 % en 2016.

➤ Les **ETTI** se distinguent par des parcours en moyenne beaucoup plus réduits que les autres dispositifs. **76 %** des personnes sorties et n'ayant pas rompu précocement leur contrat **y ont travaillé moins d'un an. 60 %** dans les **ACI**.

Répartition selon la durée des parcours (des personnes sorties de l'IAE en 2016, en %)



Le chiffre d'affaires de l'ensemble des SIAE en hausse de 10 %

NB : les chiffres suivants sont à prendre avec précaution, les règles comptables diffèrent selon les structures d'insertion.

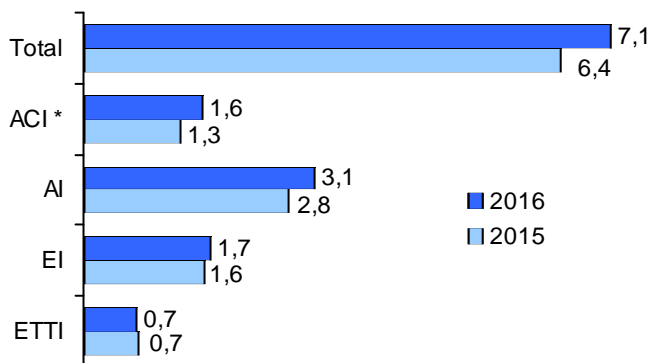
Des comparaisons avec les années antérieures ne sont pas possibles en raison d'incohérences.

Notons par ailleurs que le chantier des Restaurants du coeur ne dégage pas de chiffre d'affaires.

➤ Selon les éléments recueillis, les SIAE ont réalisé un **chiffre d'affaires de 7,1 millions d'euros en 2016** ; la hausse serait de 10 % par rapport à 2015.

➤ Seules les ETTI ont vu leur chiffre d'affaires reculer (- 12 %, soit 8 600 € de moins) ce qui peut s'expliquer par la baisse de 6,5 % du nombre d'heures générées par ces structures.

Chiffres d'affaires des différentes formes de SIAE en 2015 et 2016 (en millions d'euros)



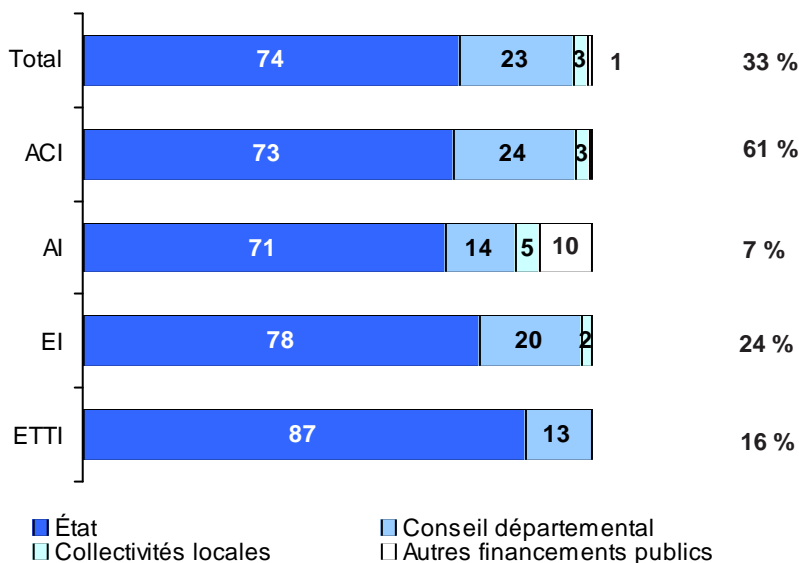
* Hors ACI des Restaurants du coeur

➤ En 2016, l'Etat a alloué 2 605 406 € au financement de l'IAE. Le Conseil départemental a attribué une enveloppe de 454 500 € pour cofinancer l'aide au poste des bénéficiaires du RSA ayant une obligation de recherche d'emploi et 690 000 € pour l'aide au fonctionnement.

➤ 99 % des financements publics correspondent à des subventions de fonctionnement.

Répartition des principales sources de financement publics sur l'aide au poste selon les différents dispositifs (en %) ...

... et part des financements publics dans l'ensemble des ressources



Des interventions de l'Etat complémentaires à l'IAE

L'Etat finance aussi d'autres dispositifs favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi :

➤ Le **GEIQ 41**, structure qui joue un rôle d'intermédiaire entre des entreprises adhérentes et des personnes à la recherche d'une insertion professionnelle, a signé **144 contrats de professionnalisation entre sa création en 2012 et juin 2017**. 46 étaient en cours en 2016. Le but de ces contrats est de former des personnes à exercer des métiers dits "en tension" (serveur, conseiller relation client, technicien de maintenance électricité ou réseau, ...), pour lesquels les entreprises ont du mal à trouver des candidats pour les postes qu'elles proposent. Une fois leur contrat achevé, **7 sur 10 ont trouvé un emploi dans leur entreprise d'accueil**.

➤ Les **clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans la commande publique** :

Introduites dans les appels d'offres des marchés publics, les clauses sociales d'insertion constituent un dispositif juridique permettant de **privilégier l'emploi des personnes en difficulté**. Elles ont pour objectifs de

- favoriser l'accès à l'emploi de personnes exclues du marché du travail, peu ou pas qualifiées,
- contribuer à rapprocher la demande d'emploi de l'offre des entreprises qui pour certaines, peinent à recruter,
- créer les conditions favorables d'un rapprochement entre entreprises du secteur marchand et structures de l'insertion par l'activité économique en facilitant les passerelles pour l'embauche des demandeurs d'emploi par les entreprises locales,
- concourir au développement d'activités pour les SIAE locales et départementales.

La mise en œuvre des clauses sociales d'insertion en Loir-et-Cher :

- La **Maison de l'Emploi du Blaisois** effectue, par le biais d'un poste de facilitateur, une **mission d'interface entre tous les acteurs** concernés sur l'ensemble du département (hors intervention sur les actions portées par la communauté d'Agglomération Territoires vendômois) depuis 2007.

30 895 heures ont été réalisées en **2016**, en hausse de 17 % par rapport à 2015. **142 personnes** en ont bénéficié, dont 95 à Blois. 64 résident dans les quartiers prioritaires. Près d'un bénéficiaire sur 2 était demandeur d'emploi de longue durée à l'entrée dans le dispositif.

- La nouvelle **Communauté d'agglomération Territoires vendômois** a repris depuis le 1^{er} janvier 2017 les actions menées depuis 2012 par la Communauté de Communes du Pays de Vendôme. Au total, **4 590 heures** ont été réalisées **dans différents marchés de 2013 à 2015**, pour **18 personnes concernées** (chantiers bâtiment exclusivement).

3 220 heures d'insertion ont été introduites dans les marchés de la **Ville de Vendôme et des Territoires vendômois**, pour une mise en œuvre **fin 2016 / courant 2017**.

➤ **Les marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique :**
Dans le cadre de ces marchés, la **Régie de quartiers de Vendôme et l'Avade** sont titulaires chacune d'un lot d'une durée de 3 ans achevés en 2016.

10 330 heures d'insertion ont été réalisées par les 2 SIAE au cours de la période, des missions de travail ayant été confiées à près de 90 personnes.

42 personnes ont réalisé **2 638 heures d'insertion** via ces 2 SIAE en 2016.

Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2017

DISPOSITIFS	ORGANISMES	ACTIVITÉS
ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION	BIO-SOLIDAIRE 112 rue de Bas Rivière - 41000 Blois tel 02 54 74 88 31 - fax 02 54 74 05 46 cocagne@assobiosolidaire.fr	1 chantier : production légumière biologique préparation, conditionnement et distribution des légumes
	EASY INSERTION 1 rue Jehan de Saveuse - 41000 Blois tel 02 54 46 59 46 - fax 02 54 33 49 40 direction-asld@orange.fr	2 chantiers : entretien des locaux restauration
	INTERVAL 41 49 rue du Moulin à Vent - 41140 Noyers-sur-Cher tel 02 54 75 44 69 interval41@orange.fr	1 chantier : entretien des espaces ruraux, éco-construction, second oeuvre bâtiment
	KAIROS CHAMBORD 4 rue du Huit Mai - 41500 Suèvres tel 06 75 86 16 18 kairos-chambord@orange.fr	1 chantier : construction en bois (bateaux,...)
	RÉGIE DE QUARTIERS BLOIS 10 rue la Pérouse - 41000 Blois - tel 02 54 42 25 52 - fax 02 54 42 28 69 regie.blois@yahoo.fr	4 chantiers : ménage, nettoyage boutique entretien espaces verts (zéro pesticide) multiservices
	RÉGIE DE QUARTIERS VENDÔME 52-54 rue de Courtiras - 41100 Vendôme tel 02 54 77 44 65 regie.vendome@clnrq.org	3 chantiers : propreté (peinture, ménage, entretien d'espaces verts) frip'art (rénovation de vêtements)/recyclerie (rénovation de mobilier) espaces verts
	RESTAURANT DU CŒUR DE LOIR ET CHER 80 rue Duguesclin - 41000 Blois tel 02 54 45 12 53 - fax 02 54 20 41 09 ad41.aciblois@restosducoeur.org	1 chantier : Les Jardins du Coeur cultures essentiellement maraîchères destinées à l'approvi- sionnement direct des centres de distribution hivernaux rénovation intérieure d'appartements, manutention

Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2017 (suite)

DISPOSITIFS	ORGANISMES	ACTIVITÉS
ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES	AVADE 638, boulevard Roosevelt - 41100 Vendôme tel 02 54 80 25 34 - fax : 02 54 72 21 06 administration@avade-vendome.fr	petites réparations, bricolage à domicile, autres services rendus aux personnes Travaux ménagers fabrication, montage, manutention
	ECLAIR AU SERVICE DU QUOTIDIEN 10 allée Jean Amrouche - 41000 Blois tel 02 54 42 46 30 - fax 02 54 43 19 46 contact.eclair41@gmail.com	emplois de maison travaux de bricolage et de jardinage emplois d'entretien et nettoyage emplois de manutention et de magasinage
	EURÉKA SERVICES 19 rue Roland Garros - BP 71018 - 41010 Blois cedex tel 02 54 51 35 13 - fax 02 54 51 35 19 eureka-dir@orange.fr	petites réparations, bricolage à domicile autres services ou aides rendus aux personnes Travaux de manutention
	LA PETITE RUCHE DES RESTOS DU COEUR 80 rue Duguesclin - 41000 Blois tel 02 54 42 03 42 - fax 02 54 52 09 24 ad41.lapetiteruche@gmail.com	services à la personne, manutention, entretien des espaces verts
ENTREPRISES D'INSERTION	ARC 41 (EURL) 2 rue Docteur Stoeffler - 41400 Montrichard tel 02 54 20 91 59	second œuvre bâtiment
	BIO-SOLIDAIRE 112 rue de Bas-Rivière - 41000 Blois - tel 02 54 51 98 30 - fax 02 54 74 05 46 ei@assobiosolidaire.fr	prestation de services pour le groupement de producteurs Val Bio Centre et autres prestations de services
	ENVIRONNEMENT 41 (SARL) 6/12 rue de l'Aiguillon - 41000 Blois - tel 02 54 55 08 65 - fax 02 54 74 47 25 environnement41@wanadoo.fr	aménagement et entretien des espaces naturels
	SNR 41 39 rue André Boulle - 41000 Blois - tel 02 54 56 06 45 snr@wanadoo.fr	nettoyage. recyclage
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION	ID'ÉES INTERIM 122 B rue Michel Bégon - 41000 Blois tel 02 54 58 82 07 - fax 02 54 46 81 33 interim.blois@groupeidees.fr	entreprise d'intérim d'insertion
	A2I - ACTUAL INTERIM INSERTION 24 Allée Robert Schuman - 41000 Blois tel 02 54 46 28 90 - fax 02 54 46 28 94 a2i.blois@groupeactual.eu	

Réalisé avec le concours financier de l'Etat - UD Direccte 41



Observatoire de l'économie et des territoires
 34 Avenue Maunoury - 41000 BLOIS - Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02
 E-mail : infos@observatoire41.com
 Directeur de la publication : Maurice LEROY
 Président de l'Observatoire de l'économie et des territoires
 Edition électronique - Dépôt légal à parution - ISSN 2267-5159

